

FIEFS, CHÂTEAUX



SEIGNEURS EN DONZIAIS

MONASTÈRES

PRIEURÉ BÉNÉDICTIN DE CESSY
(*SAINT-GERMAIN D'AUXERRE*)

(A CESSY-LES-BOIS)



« d'azur à une Sainte-Vierge d'or »

Extraits du livre de Noëlle Deflou-Leca : « *Saint-Germain d'Auxerre et ses dépendances (Vè-XIIIème siècles)* » (Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2010) : pages 87 à 106

II - L'entrée du monastère de Cessy dans la dépendance de Saint Germain

La petite abbaye nivernaise de Cessy, aujourd'hui Cessy-les-Bois, occupe une place particulière dans l'histoire monastique auxerroise et ce, à double titre. Il s'agit d'abord de l'un des établissements de l'ouest bourguignon le plus anciennement attesté puisqu'il apparaît comme une communauté régulière dès la fin de VIè siècle. Mais elle est surtout la première abbaye à venir s'inscrire dans la dépendance de Saint Germain et former ainsi l'amorce d'une organisation monastique autour du noyau central. Cette première tentative d'établissement de liens organiques entre deux monastères ne se fit pas sans heurts ni hésitations et, trois siècles plus tard, les relations restent originales. C'est ce cheminement de l'autonomie d'une petite abbaye vers la dépendance auxerroise qu'il convient maintenant d'examiner.

A – Des moines qui participent à la liturgie diocésaine

Si l'on excepte les sièges épiscopaux, la connaissance de l'organisation religieuse des siècles les plus reculés du Moyen-âge est très lacunaire. Le diocèse d'Auxerre fait heureusement exception puisqu'il conserve pour les VIè et VIIè siècles deux règlements liturgiques composés par les évêques Aunaire (561-604) et Tétrice (692-707) pour leur cité, qui permettent d'entrevoir l'encadrement religieux séculier et régulier des campagnes. Ces décisions ont été reproduites par les rédacteurs des Gestes des évêques d'Auxerre dans les notices de deux prélats rédigées vers 875. Cessy-les-Bois apparaît dans ces deux sources épiscopales majeures, élaborées à un siècle d'intervalle bien que transmises dans une même version carolingienne.

Ces règlements liturgiques témoignent de manière unique de l'organisation religieuse du diocèse. Ils fournissent une sorte de photographie des différentes structures ecclésiastiques soumises à l'évêque.

Ce qui reste connu sous le nom de l'intitutio d'Aunaire est un règlement pour la célébration des rogations, litanies et vigiles, dans les différentes églises du diocèse. Il témoigne d'un souci d'imposer à l'ensemble du diocèse une certaine unité derrière le siège cathédral, à la fois tête et cœur de l'église locale, qui amorce les cycles liturgiques et regroupe en son sein les communautés. Ces dispositions, confirmées par l'autorité du « roi très chrétien Gontran » sont donc antérieures à 592. Rapprochant ce règlement liturgique du synode convoqué peu après 585 par l'évêque, la plupart des historiens proposent de le situer entre ces deux dates.

.....

Ce règlement d'Aunaire distingue nettement les sanctuaires diocésains énumérés suivant leurs fonctions et leurs caractéristiques propres (reliques, convent de clercs ou de réguliers, église). Il atteste pour la première fois une présence conventuelle régulière à Cessy, suffisamment importante pour assurer sa part de célébration liturgique commune.

.....

La liste des souscripteurs reproduite par les Gesta atteste de la présence aux délibérations du Concile de Mâcon (585) de 34 prêtres, 3 diacres mandatés et 7 abbés, nombre qui correspond en toute logique aux sept monastères et aux église répertoriées dans l'*Institutio*. L'abbé de Cessy participa donc à la réunion synodale. Il est malheureusement impossible de l'identifier précisément puisque les signataires n'ont pas apposé leur titre aux côtés de leur nom et que l'ordre de souscription ne permet pas d'émettre des hypothèses.

Deux des grandes décisions diocésaines prise sous l'épiscopat d'Aunaire confirment sans détour la présence à Cessy, dans le dernier quart du VI^e siècle, d'un monastère dirigé par un abbé et soumis à l'autorité de l'évêque d'Auxerre.

On ne sait malheureusement rien des origines de l'établissement. A l'aube de l'essor monastique insufflé par le monachisme colombanien, Cessy est un exemple de ces fondations rurales d'origine mi-érémitique, mi-cénobitique, qui se développèrent depuis l'introduction du monachisme en Occident au IV^e siècle. Peut-être fondé par un grand, inspiré par l'anachorétisme oriental, comme le furent de nombreux établissements au cours des V^e et VI^e siècles.

.....

Pour Tétrice...il s'agit comme pour Aunaire d'établir un tour de rôle pour la célébration liturgique de l'office divin entre les églises auxerroises (*basilicae*) et les monastères (*monasterii*) diocésains, de manière à ce que l'oraison soit perpétuelle.

.....

On y retrouve donc Cessy.....qui est par ailleurs le seul monastère à être présent dans les deux règlements, ce qui laisse supposer qu'en un siècle, la régularité et l'ampleur de la communauté n'ont pas fléchi.....La pérennité conventuelle de Cessy témoigne de l'enracinement de cette fondation...L'autonomie de cet établissement s'estompe pourtant peu à peu et la réunion à St-Germain se précise au cours du VII^e siècle.

B – Vers la soumission à Saint Germain (VII^e-IX^e siècles)

Entre les dispositions liturgiques d'Aunaire et l'épanouissement carolingien, le sanctuaire de Cessy voit son statut religieux et son organisation évoluer vers un rapprochement avec Saint Germain. Les indices qui viennent éclairer ce changement sont cependant rares et dispersé dans le temps. On doit se contenter de deux mentions carolingiennes, l'une dans les Gestes d'un évêque auxerrois du VII^e siècle, l'autre dans les éléments biographiques d'un des maîtres de l'Ecole monastique d'Auxerre, Haymon. Il faut, à partir de ces sources ténues, tenter de restituer l'entrée du monastère de Cessy dans la filiation auxerroise.

1-Une donation de la Reine Ingonde

Dans leur notice consacrée à l'évêque Didier, les *Gesta pontificum Autissiodorensium* s'attachent à nouveau au petit monastère de Cessy. En partie passée sous la protection des souverains mérovingiens, l'établissement a échappé au contrôle épiscopal. Sur l'impulsion de Didier il rentre dans le giron diocésain.

L'évêque obtient en effet d'une certaine Reine Ingonde qu'elle le cède au monastère de Germain. Toutefois cette notice, par son manque de cohérence chronologique et les discordances des dispositions qu'elle présente, ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes qu'il faut éclairer.



Crypte de l'abbaye Saint Germain d'Auxerre

Problèmes de datation :

La chronologie des deux protagonistes de cette affaire, Didier (605-614) et Ingonde, est mal établie....

Dans un contexte de profusion de générosité, Didier incita la reine Ingonde à faire don de la terre de Cessy au monastère Saint Germain, ce qu'elle fit et confirma par un acte aujourd'hui disparu. Cette reine Ingonde qui est dite, dans la notice, « femme du seigneur roi Clotaire » est difficile à identifier. On connaît deux reines du nom d'Ingonde. La première est l'épouse non de Clotaire II mais de Clotaire Ier, roi de 511 à 561, ce qui ne s'accorde nullement avec l'épiscopat de Didier. C'est pourtant cette chronologie d'une fondation précoce qu'on retenue nombre d'auteurs qui se sont attachés à l'histoire ecclésiastique auxerroise. Ceux-ci interprètent le passage des *Gesta* en considérant qu'Ingonde fonda une abbaye à Cessy vers 530, abbaye qui acquit un rang considérable parmi les sanctuaires du diocèse puisqu'elle fut intégrée dans les règlements liturgiques des évêques Aunaire et Tétrice. Seul l'abbé Lebeuf nota la contradiction et se montra très prudent sur cette affirmation des *Gesta*. Il est vrai que d'une manière générale, les mentions chronologiques données dans les notices (années de règnes royaux, pontificaux et impériaux) sont souvent incohérentes et rendent difficile l'établissement d'une chronologie épiscopale fiable. C'est pourquoi Hartmut Atsma, afin de respecter la chronologie, suggéra d'identifier Ingonde avec la fille de Sigebert Ier et de Brunehaut, sœur du roi Childebert II qui épouse le Wisigoth Hermenegild, roi dissident de Bétique. Ingonde, qui n'a pas vraiment le statut de reine, demeure en Espagne et à Byzance jusqu'à sa mort à l'automne 586. Cette hypothèse est difficile à étayer dans la mesure où cette Ingonde ne semble pas avoir maintenu des liens étroits avec la Bourgogne et meurt tout de même près de vingt ans après l'épiscopat de Didier.

Saint Didier, originaire d'Aquitaine, était **proche parent de la reine Brunehaut**, et possesseur d'un grand nombre de terres. Placé sur le siège d'Auxerre après la mort de saint Aunaire, il se montra plein de zèle pour la gloire de Bien, augmenta considérablement l'église de Saint-Etienne, sa cathédrale, y fit élever un grand dôme du côté de l'orient, et embellit le sanctuaire d'or et d'ouvrages en mosaïque. Ce saint prélat institua sa cathédrale héritière d'une grande partie de ses biens : l'acte de ce testament existait encore au IXe siècle

Comme il avait choisi l'église de Saint-Germain pour sa sépulture, à l'exemple de ses prédécesseurs, il lui fit aussi des legs considérables. Il distribua le reste de ses biens aux autres églises des environs d'Auxerre, et aux pauvres qu'il aimait toujours beaucoup. Après avoir gouverné son diocèse pendant dix-huit ans et vingt-cinq jours, il cessa de vivre le 21 octobre 621. A sa mort, on compta qu'il avait affranchi plus de deux mille serfs. Ses reliques furent retirées de Saint-Germain et données à l'église de Moutiers-en-Puisaye, le 16 août 1035; mais elles eurent le même sort que les reliques de son prédécesseur : les Huguenots les dispersèrent. Le nom de saint Didier se trouve dans le martyrologe que Nivelon, moine de Corbie, écrivit au IXe siècle.

La personnalité de Didier et l'ampleur de son action à la tête de l'évêché s'accordent sans mal avec cette générosité. Si la datation de ce geste reste donc énigmatique, il n'en demeure pas moins que la donation d'une certaine Ingonde reste la plus probable. L'efficacité de cette donation est, elle aussi, difficile à mesurer.

Un don efficace ?

Les auteurs des *Gesta* précisent la forme et les conditions de cette donation de manière assez détaillée :

« Quant à la terre de Cessy, située dans le territoire d'Auxerre, que, sur sa suggestion, Dame Ingonde, la reine, légua à l'église du seigneur Germain, elle lui confirma la possession par un acte, le saint évêque en eut l'usufruit sa vie durant sur l'ordre de ladite reine ; et il prescrivit qu'après sa mort, la susdite église du seigneur Germain la reçut sans confirmation ni jugement de quiconque. »

En cherchant à accroître le temporel de ses églises et notamment celui de l'abbaye Saint Germain, Didier incite la reine à céder les droits qu'elle avait acquis sur le domaine de Cessy. Cette cession fait l'objet d'un acte de donation aujourd'hui perdu, mais que les rédacteurs des *Gesta* ont peut-être connu, et qui officialise le transfert de propriété. En signe de bienfaisance pour l'évêque et de manière tout à fait classique, Ingonde repousse la donation jusqu'à la mort du prélat en lui attribuant jusque là l'usufruit du bien cédé. Ces faits sont repris par les érudits bénédictins dans leurs grandes compilations de l'époque moderne avec plus ou moins de détails.

Si l'on suit le propos des chanoines, Didier est à l'origine des concessions de la reine en faveur de Saint Germain. La puissance et le rayonnement propre du monastère dans le milieu laïc ne seraient donc pour rien dans l'entrée de Cessy dans la mouvance abbatiale. L'action de Didier est ici présentée sous le jour favorable du bon évêque, intercesseur auprès des bienfaiteurs potentiels des établissements monastiques qui relèvent de sa juridiction. Cette interprétation est voulue par les auteurs des *Gesta* pour mieux exalter le pontife. Il est difficile de le

certifier, mais la clause d'usufruit semble indiquer qu'Ingonde avait bien pour intention de combler Didier et compense ce changement de destinataire par une cession viagère.

Une autre difficulté est ici d'interpréter l'expression utilisée dans les *Gesta d'agrum Sessiacum*. Que faut-il entendre sous ce terme d'*ager* ? On sait que plutôt inusité d'ailleurs, le terme n'est pas rare au IX^e siècle en Bourgogne et qu'il reflète sans doute une organisation territoriale carolingienne. Il s'agit d'une subdivision du *pagus* qui réunit plusieurs *villae*. Il faut donc comprendre ici que la reine cède le droit qu'elle avait sur la terre voire sur le territoire de Cessy. Or, au début du VII^e siècle, le lieu est surtout connu pour abriter un monastère régulier attesté dans l'institutio d'Aunaire. On peut penser que l'importance du site monastique de Cessy est à l'origine de son choix pour être le chef-lieu de l'*ager* qui porte son nom. En cédant l'intégralité de l'*ager*, Ingonde cède le monastère. C'est d'ailleurs ce que retient l'abbé de Saint Germain Gui de Munois lorsqu'il rédige vers 1266 la vie de son prédécesseur Heldric. Rapportant la restitution de Cessy dans le patrimoine abbatial, après un long temps d'usurpation laïque à la fin du X^e siècle, il précise que « le monastère de Cessy avait été autrefois donné à l'abbaye par la reine Ingonde de bonne mémoire... ». Même si l'*ager* est une structure ancienne, les éléments manquent pour déterminer si le terme carolingien utilisé par les chanoines d'Auxerre vers 875 se rapportait à une structure territoriale du même ordre près de deux siècles auparavant. Si tel était le cas, la donation d'Ingonde porterait sur un vaste bien-fonds beaucoup plus important que le seul monastère.

Quant à l'application des clauses de la donation d'Ingonde, les sources restent muettes. On peut supposer qu'à la mort de Didier, Saint Germain revendiqua, actes à l'appui, ses droits sur Cessy, territoire et abbaye, et qu'il intégra sans difficulté le monastère dans son patrimoine. Mais aucun texte, hormis la mention dans la *constitutio* de Tétrice, ne fait mention de la petite abbaye nivernaise jusqu'à la fin de la période carolingienne. La preuve des liens qui unissent Cessy au monastère auxerrois est beaucoup plus tardive puisqu'elle nous mène au dernier quart du IX^e siècle, époque de la rédaction des *Gesta pontificum* et de l'apogée du rayonnement intellectuel d'Auxerre, dont un des représentants les plus éminents est le moine Haymon.

2-Haymon d'Auxerre, abbé de Cessy



(Voir « **Haymon d'Auxerre, exégète carolingien** » par Sumi Shimahara, Brépols, 2013)

Haymon est l'un des quatre maîtres de l'École d'Auxerre. Il exerce son activité entre 840 et 865. A l'inverse de son aîné Murethach, dont les travaux sont surtout ceux d'un grammairien, Haymon est un théologien et un exégète. Son oeuvre est centrée autour de commentaires des écritures dont le plus important est un commentaire sur les Epîtres de Paul qui connut une large diffusion jusqu'à la fin du XV^e siècle. En application de l'exégèse à la liturgie, il composa également un homélaire dont un sermon fournit une des rares indications biographiques de son auteur.

En effet, un manuscrit de Leyde, découvert par Bernard Bischoff en 1937 contient un sermon d'Haymon sur une épître de Jean, copié à la fin du IX^e siècle. En prélude à l'homélie figure une petite notice biographique très éclairante sur le moine auxerrois intitulée : « *de l'explication d'un verset de la lettre de Jean l'Evangeliste dit « il y en a ainsi trois à témoigner » par Haymon, abbé actuel d'un monastère jusqu'à maintenant appelé Cessy au territoire d'Auxerre, au temps de l'Empereur Louis et de son fils Charles* ». L'identification de l'abbé cité avec Haymon d'Auxerre ne semble pas poser de problèmes malgré l'abondance des homonymes. Le technique du commentaire est en effet celle couramment employée par Haymon. Quant au sujet du sermon qui touche à l'hérésie manichéenne, il est familier pour l'avoir déjà abordé. On ne peut imaginer qu'Haymon dut assurer en parallèle l'abbatiale de Cessy et la tâche d'écolâtre de Saint Germain, d'autant que, comme on l'a déjà souligné, les deux établissements sont distants d'une dizaine de kilomètres. On peut suivre JJ Contreni lorsqu'il propose une correspondance entre le début de l'abbatiale d'Haymon à Cessy et le moment où il est remplacé comme maître de la schola de Saint Germain par son disciple Heiric en 865. Si on ignore la date de sa mort, on peut penser qu'Haymon finit sa carrière à Cessy. Or on sait qu'en 878 le monastère était dirigé par l'abbé Trutgaud. Il semble donc raisonnable d'envisager que le maître auxerrois fut désigné comme abbas de la petite abbaye de Cessy vers 865 et assura cette tâche jusqu'en 878 au plus tard.



La présence d'un moine auxerrois, de surcroît éminent, pour diriger la communauté de Cessy ne peut être un hasard. Il faut y voir la preuve d'un lien privilégié noué entre les deux sanctuaires. La donation faite par Ingonde deux cent cinquante ans plus tôt trouve ici un écho, certes bien tardif, mais dont la forme ne laisse que peu de doutes. Le choix d'Haymon, savant maître de l'école auxerroise, comme abbé de la première et encore unique dépendance monastique de l'abbaye témoigne de

l'importance accordée à cet établissement. Reste un problème soulevé par le fait qu'aucun des diplômes royaux de confirmation du temporel octroyés à Saint Germain par les souverains carolingiens à la même époque ne porte mention du petit monastère nivernais, alors qu'il est fait mention de Moutiers entré sous la dépendance peu avant 864. Une omission semble peu crédible, car on peut supposer que l'acte initial de 864 aurait alors été corrigé par les confirmations ultérieures de 884-889. Est-ce parce qu'il s'agit d'un monastère autrefois autonome qui, en sa qualité de *monasterium*, ne peut être assimilé à un simple bien-fonds ? C'est peu probable car Moutiers est dans le même cas et des diplômes de confirmation précisant le contrôle de *monasteria* sont bien attestés. Il faut aussi tenir compte du fait que les fluctuations du temporel sont délicates à cerner en l'absence d'une documentation abondante.

Sans doute peu avant 878, Haymon est remplacé à la tête de Cessy par l'abbé Trutgaud qui fit procéder à la translation des reliques de Saint Baudèle. Cette *translatio* révèle les liens déjà anciens qui unissent Cessy au martyr nîmois.

3- Changement de dédicace et translation des reliques de Saint Baudèle

Selon dom Cotron, l'abbaye de Cessy était, au VI^e siècle, dédiée à la Sainte Croix. Puis « des années s'étant écoulées, le nom du monastère changea pour celui de Saint Baudèle de Cessy-les-Bois à cause des reliques qui y furent déposées ». Or les reliques de Baudèle vinrent à deux reprises trouver refuge à Cessy. A quel moment le changement de dédicace a-t-il eu lieu ? Pour répondre à cette question examinons tour à tour les documents dont nous disposons.

Les auteurs de la *Gallia Christiana* exposent dans leur synthèse sur Cessy que « cent ans après le martyr de Saint Baudèle, l'abbé Romule qui était à la tête de quatre-vingt moines à Nîmes, après avoir été chassé par les païens, reçut des souverains le domaine de Cessy dans le pagus d'Auxerre, où il fonda, avec Eudes et Wala, un monastère en l'honneur du saint martyr et obtint des privilèges pour ses successeurs. Ils placent cette fuite dans les années 720-724, pendant les premières vagues d'invasions sarrasines. L'historiographie du XIX^e prend une position beaucoup plus vague. Jean Née de La Rochelle, s'appuyant sur « un manuscrit de l'an mil nouvellement découvert » dont il ne précise pas la nature, reprend par exemple les propos de la *Gallia* en plaçant au V^e siècle la fuite des moines nîmois devant les barbares. L'abbé Henry et Lespinasse entretiennent cette confusion sur le séjour des moines de Romule à Cessy. Dans ce contexte il est difficile de savoir si cette nouvelle fondation dédiée à St Baudèle dans le premier quart du VIII^e siècle a fusionné avec le monastère cité dans les règlements d'Aunaire et de Tétrice, ou bien si elle s'est substituée à lui. Il n'est en tout cas jamais fait mention dans les textes de deux établissements monastiques à Cessy. On sait par ailleurs qu'une translation des reliques de Saint Baudèle eut lieu à Cessy en 878. Elle correspond à une phase de restauration du monastère par son abbé nommé Trutgaud qui fit reconstruire les bâtiments monastiques. En même temps et afin de ramener le culte de Baudèle et le rayonnement de la petite obédience, il envoya à Nîmes des religieux de son monastère quérir, avec l'appui de Bernard de Gothie, une partie des reliques de leur saint patron Baudèle.

La dédicace à Saint Baudèle précède donc sans doute l'arrivée définitive des reliques et on doit supposer que l'abbé Romule, ses reliques et une partie au moins des moines est repartie à Nîmes un peu plus tard, une fois le danger sarrasin écarté.

Le sermon d'Haymon d'Auxerre sur un verset de la première épître de Saint Jean évoqué plus haut, contient un dernier indice sur le nom du monastère de Cessy. Le monastère est éclairé par deux mentions dans la citation : il est en Auxerrois, mais on apprend qu'il a changé de nom. En effet, examinant de plus près le manuscrit, JJ Contreni a constaté que, dans la citation biographique portant sur Haymon, juste après le mot Auxerre une main a attiré l'attention du lecteur sur une note aujourd'hui effacée mais dont on peut reconstituer : « ...ud(?)e ...monasterio ». Contreni interprète la lacune comme « *Baudelio monasterio* ». L'abbaye autrefois dédiée à St Baudèle aurait changé de nom ou plutôt repris le nom de Sasceium, c'est à dire Cessy, à la fin du IX^e ou au début du X^e siècle, au moment de la rédaction du manuscrit. Pourtant quelque temps après, autour des années 935, les *Gesta* mentionnent dans la notice de l'évêque Gualdric le monastère St-Baudèle de Cessy. Il semble donc que le changement de nom quelques années plus tôt ne doit pas être interprété comme significatif et définitif mais seulement comme le révélateur de pratiques onomastiques mal fixées, le monastère étant désigné tantôt sous sa dédicace à Baudèle tantôt sous son toponyme géographique.

En résumé, Cessy accueille peut-être au VIII^e siècle les moines de St-Baudèle de Nîmes fuyant devant les incursions sarrasines. Le monastère, rénové à la fin de l'époque carolingienne reçoit alors les reliques de son saint patron Baudèle. Mais c'est seulement au premier quart du X^e siècle, dans la notice que les *Gesta* consacrent à Gualdric qu'apparaît la première mention explicite du « *Monastère St-Baudèle de Cessy* ».

Les liens de dépendance entre Cessy et St-Germain, théoriquement posé dès la donation du VII^e siècle, sont concrètement confirmés à la fin du IX^e par l'abbatiate d'Haymon. L'intégration dans la mouvance auxerroise n'enlève cependant rien au dynamisme de l'établissement qui conserve un abbé responsable de l'initiative et de la conduite de la *translatio*. Ce qui apparaît comme une relative autonomie dans sa gestion temporelle et spirituelle se voit confirmer par les relations que l'abbaye entretient avec les évêques d'Auxerre. En effet, même soumise à St-Germain, la petite abbaye semble avoir gardé des contacts privilégiés avec les évêques de la cité.

C – Une dépendance de Saint-Germain toujours honorée par les évêques d'Auxerre

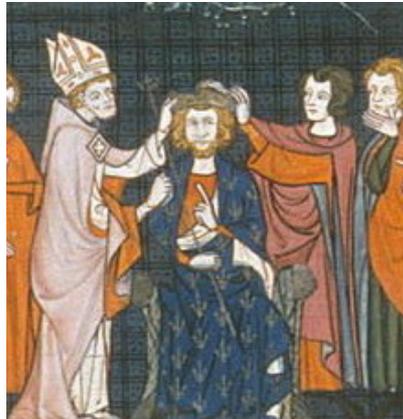
Le demi siècle à la charnière des IX^e-X^e siècles apporte plusieurs témoignages de l'attachement des évêques à Cessy alors que, devenue obédience auxerroise, son cheminement est désormais lié à St-Germain.

1 – Un sanctuaire de dévotion épiscopale

L'évêque Wala est le commanditaire de l'œuvre des chanoines « *Rainogala et Alagnus, les deux flambeaux de notre collège, qui mirent par écrit, avec la*

collaboration d'Heiricus, théosophe et moine, en pages soigneusement élaborées, dans un style concis et précis, les Gestes des évêques de ce siècle ».

Wala était de noble origine. Son frère Anségise était archevêque de Sens (871-883) et vicaire apostolique de la Gaule et de la Germanie.



Anségise, archevêque de Sens

Il exerça sa bienfaisance en faveur de son église, dont il assura la protection spirituelle et temporelle avec sollicitude. Alors qu'il avait presque achevé les tâches entreprises dans son diocèse, il fut surpris par la mort avant 883, sans doute vers 878-879. Or, à l'encontre des pratiques habituelles de ses prédécesseurs, il ne fut pas inhumé dans l'église St-Germain mais « une tombe abrite son corps au monastère de Cessy ». Wala est le seul évêque à avoir élu sépulture en dehors de la ville d'Auxerre, ici au monastère de St Baudèle. Il n'est pas rare que les pontifes dérogent à la règle de l'inhumation dans l'abbaye auxerroise même si celle-ci reste une préférence. Cependant lorsqu'il en est ainsi, la sépulture se fait généralement dans une église de la cité. Le choix de Wala témoigne donc d'un attachement particulier de l'évêque au monastère nivernais, pourtant dépendant de St-Germain.

Wala : cet évêque était français de naissance; comme Anségise, archevêque de Sens, était son frère, et que cet archevêque était certainement du diocèse de Reims, on peut assurer que Wala était aussi de la Champagne. Son père se nommait Ardrade, et mère, Witèle. Il était à la cour de Carloman, fils de Louis le Germanique, roi d'Allemagne, lorsqu'il fut élu évêque. Il vint de là à Auxerre, pour prendre possession de l'évêché, accompagné de plusieurs gentilshommes de Bavière.

Se ressentant alors beaucoup des impressions de la cour, Wala ne goûtait, au commencement de son épiscopat, que la lecture des auteurs profanes. Bientôt il s'aperçut que les gentilshommes qu'il avait amenés avec lui, étaient à la charge de son église. Après les avoir congédiés avec toute la prudence convenable, il désira connaître quels étaient les membres lettrés de son clergé; on les lui nomma; il les fit venir, les reçut avec amitié, les retint souvent à sa table, et ne voulut se conduire que par leurs conseils. Grâce à eux, il releva la dignité de l'office divin et fit écrire la vie de tous les évêques ses prédécesseurs, sous le titre de: *Gesta Pontificum Autissiodorensium*, sainte biographie que l'on possède encore manuscrite à la bibliothèque d'Auxerre, et que le P. Labbe a publiée en 1657. Les auteurs de cet ouvrage se nommaient Rainogala et Alagus. Heric ou Henri, moine de Saint-Germain, y travailla également.

Wala se faisait un devoir, et un plaisir d'assister à tous les offices, et ne

manquait jamais aux matines, bien qu'à cette époque elles se célébraient pendant la nuit; lorsqu'il remarquait des chanoines ou de jeunes clercs absents, il les envoyait réveiller, afin que le chœur fut rempli pendant tout l'office, et leur demandait ensuite la cause de leur conduite. Il voulut toujours avoir des chanoines, pour témoins de ses actions, conformément aux anciens canons, et comme il avait pleine confiance en son clergé, il ne souffrait pas qu'on lui en dit du mal. Par cette raison, il aimait de voir ses prêtres réunis entre eux et autant que possible sans mélange de laïques, et avait coutume de dire : *Pares paribus socientur*.

On a vu des prélats qui prenaient les biens ecclésiastiques et les distribuaient à leurs parents pour les enrichir; Wala, au contraire, retirait de grands revenus de sa famille et ne s'en servait que pour enrichir son église. Il fit présent à la cathédrale de plusieurs vases d'or et d'argent, et d'ornements très précieux; il aurait cru commettre un sacrilège, s'il lui avait soustrait la moindre pièce d'argenterie. Il employa aussi une partie de sa fortune à recueillir des manuscrits, et, s'il éprouva un regret, ce fut de ne pas en réunir autant qu'il l'eût désiré. Presque toutes les églises de son diocèse furent restaurées à ses frais. Le nom de Wala se trouve avec celui d'Anségise, son frère sur le testament d'Eccard, comte d'Autun, qui lui légua à lui personnellement un livre de saint Isidore.

L'ancien biographe de Wala ne marque pas qu'il soit jamais sorti de son diocèse; mais les actes des conciles nous apprennent qu'en 876, il fut présent à celui de Ponthion en Pertois, diocèse de Chalons, et à la diète tenue à Pavie par le roi Charles le Chauve, en février de l'année, suivante. On a d'autres preuves encore, car son nom se rencontre dans les capitulaires de ce dernier prince dressés cette même année à Quierzy-sur-Oise.

Wala était à Auxerre, lorsqu'il fut atteint de la maladie dont il mourut, le 9 mars 879. On ne sait positivement où il a été inhumé, bien que l'auteur de sa vie ait avancé **qu'on lui avait donné la sépulture dans le monastère de Saissy**. Ce qui est plus certain, c'est qu'Anségise, son frère, laissa aux chanoines d'Auxerre pour l'anniversaire de Wala : deux fermes situées à Riot, et en donna, une autre sise à Pestau (Pistasiolum) pour augmenter le luminaire de Saint-Etienne.

On a voulu interpréter cette disposition en rapport avec le récit de la translation des reliques de Baudèle en 878. En effet, ce texte, déjà évoqué, signale qu'un certain Wala fut un des successeurs de Romule et d'Eudes à l'abbatiate de Cessy, probablement dans la première moitié du VIII^e siècle. L'hypothèse qu'il puisse s'agir là de l'évêque d'Auxerre a été envisagée, ce qui éclairerait le choix de sépulture de ce dernier. La chronologie – près d'un siècle et demi d'écart – s'oppose toutefois à ce rapprochement des deux homonymes. De plus en 878, Wala est évêque d'Auxerre. Si le récit hagiographique l'avait évoqué, on peut penser qu'il n'aurait pas omis sa fonction. L'abbé Lebeuf, soulignant l'obscurité des sources sur Cessy, alla jusqu'à mettre en doute cette inhumation et par là même les propos des Gesta. Aucun élément ne vient à l'appui de cette hypothèse. Le choix de Cessy comme dernière demeure n'est qu'une des manifestations, certes plus marquée, de l'attachement traditionnel des évêques d'Auxerre à cette abbaye depuis Aunaire. On se souvient que la donation d'Ingonde laissait l'usufruit de la terre de Cessy à Didier jusqu'à sa mort qui marqua la rétrocession à St-Germain. Le silence des sources ne permet pas de connaître avec certitude la réalité de ce don, mais la parenté entre St-Germain et Cessy semble effective avec l'abbatiate d'Haymon. Toutefois, il n'est pas interdit de penser que les évêques d'Auxerre conservèrent des liens privilégiés

avec le petit monastère. Cette hypothèse est renforcée par les actions de deux des successeurs de Wala, Wibald et Gualdric.

Wibald était évêque de la cité auxerroise lorsque fut écrit le récit de la translation des reliques de Baudèle à Cessy sous l'abbatiate de Trutgaud. Ce même texte rapporte que le pontife fut à l'origine d'un miracle qui se produisit alors à Cessy. Le prélat, venu en l'église de ce monastère vers 881, donna à une jeune fille aveugle qui s'y trouvait le voile de Baudèle. A son contact elle recouvrit la vue. Cette guérison miraculeuse eut tant d'écho qu'elle rapndit le culte de Saint Baudèle dans toute la région et accrut la renommée du sanctuaire.

C'est à peine s'il s'écoula un mois entre la mort de Wala et le sacre de **Wibald**, comme évêque d'Auxerre. Celui-ci, français de nation, était né à Cambrai. Son père Leufroi, et sa mère Dode, appartenaient à de nobles familles de cette dernière ville, et l'on croit même, que Leufroi n'était autre que Luitfrid ou Liutfrid à qui le pape Jean VIII écrivit l'une de ses lettres.

Wibald avait d'abord été disciple de Jean Scott qui était alors célèbre en France, et avait appris de lui à mener une vie de véritable philosophe; mais lorsqu'il fut plus âgé, ses parents le produisirent à la cour de l'empereur Louis le Bègue. Cinq ans après, ce monarque, voulant le récompenser de sa conduite si prudente et si sage, fit connaître aux prêtres d'Auxerre qu'il le destinait à être leur évêque. L'élection de Wibald eut alors lieu comme à l'ordinaire par le clergé et par le peuple qui respectèrent le désir de l'empereur, et le sacre du nouvel évêque fut célébré par Anségise, archevêque de Sens, le dimanche des Rameaux, 5 avril 879.

Le successeur de Wala se distingua par une grande douceur et par une admirable charité. Ni les frimas de l'hiver ni les chaleurs de l'été ne purent l'empêcher de diriger lui-même avec un zèle admirable les embellissements nombreux qu'il fit faire à sa cathédrale. A l'extrémité occidentale de cette église, il fit élever un édifice qui contenait deux chapelles superposées et ayant chacune son autel; il dédia la chapelle supérieure en l'honneur de la Sainte-Croix, et l'inférieure, à la mémoire de l'apôtre saint Paul, des évêques d'Auxerre saint Amatre et saint Germain, de saint Martin et de saint Benoît, et principalement du pape saint Grégoire.

Comme quelques-uns de ses prédécesseurs, Wibald voulut que les chanoines d'Auxerre se ressouvinsent du jour qu'il avait été sacré évêque, et de celui qui serait le dernier de son existence. Il leur assigna, à cet effet, la moitié de la terre de Chichery, qui, selon le nécrologe, contenait huit métairies; sur le revenu de cette terre, on devait prendre une somme nécessaire pour donner aux chanoines quatre repas, l'un le jour de son sacre, l'autre le jour de sa mort; le troisième le jour de l'obit de l'empereur Louis le Bègue, et le quatrième à la fête de la dédicace des cryptes de la cathédrale. Il augmenta aussi la mense des chanoines de Saint-Eusèbe, en leur donnant huit maisons du village de Moulins. Il eut soin de faire confirmer toutes ces donations par des lettres patentes royales.

Sur le point de terminer sa carrière, le vénérable Wibald ressentit les plus cruelles frayeurs des jugements de Dieu. Il se déclarait publiquement le plus criminel des hommes, et demandait pardon à tout le monde, craignant d'avoir fait offense à quelqu'un. Il espérait cependant en la miséricorde divine, et, après saint Etienne, il avait une grande confiance en saint Clément, pape. Il demanda qu'on l'inhumât à l'entrée de la porte de son église; mais, après sa mort, arrivée le 12 mai 887 les chanoines l'enterrèrent à la porte, mais à l'intérieur de la cathédrale.

Ce fut sur la fin de l'épiscopat de Wibald, qui avait siégé sept ans, un mois et huit jours ou pendant la vacance qui suivit sa mort, que le corps de saint Martin fut rapporté d'Auxerre à Tours.

« On en a une histoire si pleine d'anachronismes, dit l'abbé Lebeuf, qu'on ne peut guère fixer cette époque. »

Il faut ici souligner que la notice consacrée par les Gesta à Wibald, pourtant prolixe sur la bienfaisance qu'il montra envers ses églises et le culte des saints, reste muette sur ce miracle. Ce n'est pas le cas en revanche de la notice de Gualdric (ou Gaudry) qui relate assez longuement les relations qui unirent l'évêque à Cessy.

Gualdric-Gaudry : le clergé et le peuple d'Auxerre étaient si satisfaits d'avoir eu un moine pour évêque dans la personne de Betton, qu'après la mort de ce prélat, ils jetèrent les yeux sur l'abbé de Saint-Germain pour lui succéder. Le duc Richard le Justicier notifia à Gaudry que l'église d'Auxerre l'avait élu, et celui-ci accepta, au mois de mars suivant, en sorte que le siège ne fut vacant que l'espace de trente trois jours. Le dimanche des Rameaux, 29 de ce mois, Gaudry sortit de son monastère avec tous les religieux, et vint à la cathédrale où il fut sacré évêque.

Ce prélat appartenait à une noble famille de l'Auxerrois. Fils de Gaudry et d'Hemmène, il avait été voué dès son enfance, à Dieu et à saint Germain. Confié aux religieux de ce monastère, il y prit l'habit de leur ordre, et devint après avoir passé par diverses charges, abbé de cette célèbre communauté. Placé sur le trône épiscopal, il continua d'observer fidèlement les règles monastiques de l'abbaye qu'il avait dirigée; et il fut d'un abord facile, d'un visage gracieux, magnifique dans la réception de ses hôtes, d'une douceur à l'épreuve des injures, d'une grande réserve dans ses discours, aimant particulièrement les ecclésiastiques et plus encore les moines parce qu'il avait été élevé parmi eux, ne rejetant point la compagnie des gentilshommes, mais s'y plaisant au contraire, donnant toujours la préférence à ceux qui étaient de ses parents, et leur témoignant sa libéralité plus qu'aux autres. Il se fit une maxime d'être assidu à l'office divin de son église, et comme il avait une bonne voix, il la faisait entendre dans toutes les solennités religieuses. Il avait un temps fixé pour la prière, et un temps pour la réception des fidèles de son diocèse qui avaient affaire à lui. Tous les jours, après la messe, une multitude de pauvres se rassemblaient à la porte de la maison épiscopale, et Gaudry donnait lui-même, à chacun d'eux un pain ou un demi-pain, suivant l'âge de la personne, et une tasse de vin; après quoi les pauvres chantaient des psaumes autour du prélat. En carême, celui-ci augmentait ses aumônes et distribuait même de l'argent aux plus pauvres; le jeudi-saint, il habillait les indigents et leur donnait un repas.

Gaudry termina la reconstruction de la maison épiscopale commencée par Betton, et fit aussi bâtir deux autres corps de logis attenants à la tour de l'église et au milieu desquels il éleva une chapelle en l'honneur de la Sainte-Croix. La crypte située au-dessous de la tour, avait été fermée jusqu'alors du côté du nord il y fit faire une ouverture avec un portique en fer ouvré et en cuir richement colorié. Il embellit l'intérieur de la cathédrale et y établit une galerie d'où il pouvait assister aux offices et voir tout son troupeau. Rien n'approche des présents qu'il fit à cette même église : il donna une couronne d'argent que l'on suspendit au milieu du sanctuaire, — un bras d'or garni de pierreries où il mit les reliques de saint Etienne et d'autres saints, — un autre bras d'or, mais sans pierreries, qu'il remplit des reliques de saint Germain, — deux petites croix d'or dont l'une, ornée d'ambre représentant le martyr de saint Laurent, renfermait les reliques de ce saint, une magnifique tenture, et une bannière éclatante d'or, pour les processions générales.

Gaudry alla visiter à Rome, sous le pontificat de Jean X, les tombeaux des Apôtres. Le pape lui fit alors présent de quelques reliques de saint Laurent et de sainte Eugénie. On a vu plus haut que les reliques de saint Laurent furent placées par Gaudry dans une croix d'or.

L'église du monastère de Saissy, à quatre lieues de Varzy, avait été brûlée par les Normands. L'évêque d'Auxerre la fit reconstruire à ses frais, et l'embellit. **Il semblait qu'il eût pris en affection les moines de cette abbaye** à cause de la

pauvreté dans laquelle ils se trouvaient souvent. Gaudry leur envoyait de temps à autre des provisions de bouche, et, s'y transportant quelquefois, il leur faisait de pieux discours pour les exciter non-seulement au travail des mains, mais encore aux exercices spirituels.

Il avait le désir de rebâtir à neuf l'église de Saint-Eusèbe et celle de Saint-Gervais près d'Auxerre; mais il ne vécut pas assez longtemps pour donner suite à ce pieux dessein, et légua seulement sur la fin de sa vie à chacune de ces deux églises, la somme de cent sous d'or. Il n'oublia point celle de Saint-Germain dont il avait été abbé, et lui fit beaucoup de présents. Enfin, il ordonna que, pendant les fêtes de la Pentecôte, tous les curés de son diocèse vinsent en procession à Auxerre avec leurs paroissiens, et qu'après avoir fait leurs stations à toutes les abbayes, situées autour de la ville, ils se rendissent à la cathédrale, où l'archidiacre leur dirait quelques paroles d'édification; et si l'évêque n'était point absent, ils ne s'en retourneraient pas qu'ils n'eussent reçu sa bénédiction.

Un prélat si régulier, si amateur du bon ordre et si rempli de zèle pour les églises de son diocèse, aurait dû vivre longtemps pour le bonheur de ses ouailles; mais il ne siégea que quinze ans et vingt quatre jour, et mourut le dimanche 24 avril 933. On l'inhuma à Saint-Germain.

2- Cessy restauré par l'évêque Gualdric

Les **raids normands** qui menacent l'Occident depuis plusieurs décennies dévastent à nouveau l'ouest de la Bourgogne au début du Xe siècle. Menés par leur duc Rollon, les Danois fondent sur le diocèse qu'ils mettent à sac. L'évêque Géran, l'un des prédécesseurs de Gualdric, prend à plusieurs reprises la tête des troupes armées et parvient à les repousser. Lors d'une de leurs razzias dans le pagus de Nevers, vers 911, le sanctuaire de Cessy est livré au saccage puis incendié. Géran, aidé des troupes du comte Richard le Justicier réussit à triompher définitivement de l'adversaire qui se convertit peu après et reçoit la Normandie. Plusieurs années après, l'établissement monastique de Cessy est toujours en ruine. Les moines de Saint Baudèle, comme ceux de Saint Germain, ne sont pas parvenus à le relever des destructions normandes. Gualdric « brûlant du feu de m'amour divin...fit alors rebâtir à l'identique et à ses frais le monastère de Cessy et l'ennoblit d'offrandes considérables ». L'évêque vient au secours de Cessy au cours de son épiscopat entre 918 et 933. Il prend totalement en charge la reconstruction des bâtiments réguliers. Mais l'action de Gualdric à Cessy ne se limite pas à pourvoir à l'indispensable.

« Il gratifia ce même lieu d'un reliquaire couvert de feuilles d'argent et de dorures, et d'une grande croix elle-aussi en argent, ouvragée et sculptée à l'instar de celle de Saint-Etienne. Il offrit encore deux très belles étoffes pour recouvrir l'autel de Dieu, trois linges avec un calice et une patène en argent ouvragé, une aube damassée et une chasuble verte avec un huméral et une ceinture, les deux décorées d'or. »

Tous les ornements liturgiques du monastère ont sans doute disparu dans les raids danois. On peut penser qu'ils égalaient en somptuosité et en prix ceux que l'évêque leur donne. Celui-ci n'hésite pas à prendre pour modèle la croix qu'il fit confectionner pour sa Cathédrale. Gualdric assure donc la restauration du monastère et permet à la liturgie de retrouver tout son éclat. L'offrande d'une chasuble verte de lames d'argent n'est pas fortuite. Elle témoigne du

souci constant de promouvoir le culte des reliques. L'insistance sur celles de Baudèle est d'autant plus présente que sa dévotion ancienne fut, on l'a vu, réactivée à deux reprises par la translation des reliques en 878 et par le miracle de l'aveugle guérie en 881.

Les largesses épiscopales dépassent le simple souci liturgique. Les Gesta soulignent en effet que l'évêque prit également en charge l'entretien des moines. Il les comble de sa sollicitude par des prières et des exhortations et assume pour eux la tâche d'un véritable guide spirituel. Soutien temporel et spirituel, l'évêque d'Auxerre assume ici le rôle tutélaire d'une abbaye-mère envers sa dépendance. En cette fin d'époque carolingienne au moins, le monastère Saint-Baudèle de Cessy semble bien avoir une position confuse entre le grand monastère et la cathédrale d'Auxerre.

3-Cessy entre Saint Germain et Saint Etienne

Jusqu'au règne de Charles le Chauve, il est impossible de confirmer ou d'infirmer les dispositions de la donation du monastère de Cessy faite par Ingonde à Saint Germain. La carence des sources est telle qu'il n'y a pas d'indices suffisants pour mettre en doute la réalité du transfert de possession des mains de l'évêque à celles des moines à la mort de Didier. Cela d'autant plus que les Gestes de abbés viennent rappeler, fort à propos, les liens qui unissent les deux sanctuaires. La présence à Cessy du maître Haymon qui en est l'abbé vers 865-875, est un indice majeur des liens qui unissent les deux établissements. Le choix d'Haymon témoigne assurément d'une certaine dépendance de Cessy envers Saint Germain. Si la nature exacte des liens juridiques entre les deux établissements nous échappe, il fait peu de doute que Cessy est alors dans la dépendance auxerroise. Les sources ne permettent pas de connaître plus précisément les formes prises par les relations entre les deux communautés.

Malgré cette filiation, Cessy reste très proche des évêques d'Auxerre. Wala s'y fait enterrer vers 878, ce qui est unique dans l'histoire des pontifes puisque tous, depuis le fondateur Pèlerin, sont inhumés dans la cité. Wala fait figure d'exception avec Hainmar, mort martyr non loin de Toul. Mais alors qu'Hainmar n'eut pas le libre choix de sa sépulture, Wala semble avoir délibérément désigné Cessy pour dernière demeure. Dans la mesure où rien ne manifestait auparavant un attachement traditionnel du siège épiscopal au monastère nivernais, si ce n'est l'intervention de Didier.

D – L'usurpation laïque (Xème siècle)

Au Xème siècle, la documentation reste muette sur Cessy et la réhabilitation de Gualdric. On apprend en revanche par les Gesta abbatum sancti Germani qu'au tournant de l'an mil, le monastère de Cessy « autrefois donné...mais séparé par la négligence et l'indolence de ses prédécesseurs fut ramené par l'abbé Heldric dans le droit et la propriété de Saint Germain. Il semble que le sanctuaire ait été, au cours du siècle, la proie d'usurpateurs.

Le contexte politique bourguignon s'éclaire dans l'histoire même de Saint Germain. On sait combien l'abbaye était impuissante sous l'épiscopat de Gualdric à parer au dénuement des frères de Cessy sans doute parce que ce n'était pas là l'une des préoccupations premières des abbés. De fait, depuis Charles le Chauve le dominium de l'abbaye est exercé par des Grands, proches du pouvoir carolingien. Puis, à partir des années 890, l'Auxerrois est pris dans les rivalités des Grands pour la constitution d'une Principauté bourguignonne. Le comte d'Autun Richard le Justicier parvient d'abord à réunir l'essentiel des pagi bourguignons et à former ainsi une vaste principauté autonome. Le pagus d'Auxerre est étroitement contrôlé par Richard qui exerce une mainmise directe sur l'abbatiate de Saint Germain ainsi que sur l'honor comtal et sait s'assurer de l'élection au siège cathédral d'un candidat favorable. Attesté avec le titre d'abbé de Saint Germain dans un diplôme de Charles le Simple en 900, Ricard occupe vraisemblablement cette fonction depuis 893 ou 894, grâce à sa femme Aélis, dont l'oncle Hugues l'Abbé a tenu cet office jusqu'à sa mort en 886. Les droits de son épouse sont aussi à l'origine de sa présence à la tête du comté. Ce cumul des honores auxerrois permet à Richard de réunir entre ses mains juridiction religieuse et juridiction laïque. En 936 la principauté richardienne est convoitée par l'alliance entre Carolingiens et Robertiens. L'offensive menée par Louis IV d'Outremer contre l'héritier de Richard, Hugues le Noir, parvient à démanteler la principauté bourguignonne. Le robertien Hugues le Grand, qui accompagnait Louis dans son expédition, profita de ce triomphe pour bénéficier du partage de la Bourgogne. Il récupère l'Auxerrois et apparaît dès juillet 936 comme duc et abbé de Saint Germain d'Auxerre. Hugues le Grand n'eut alors de cesse d'étendre sa domination sur toute la principauté richardienne qui passa à sa mort aux mains de ses héritiers Otton, puis Henri.

Dès le premier quart du IX^e siècle et pendant tout le X^e siècle, les communautés monastiques auxerroises et notamment Saint Germain, qui est l'un des trois honores importants de la cité, demeurent sous la coupe des laïcs. Dans ce contexte d'affrontements aristocratiques, l'abbaye est un enjeu entre les grands. L'exercice de l'abbatiate d'un grand monastère comme Saint Germain est évidemment moins la manifestation d'une piété et d'un souci d'entretenir dignement la louange divine, qu'un signe de puissance politique dans un jeu où les rivalités sont grandes. La vocation régulière et le retrait du monde sont si bien mis à mal que le dénuement de Cessy et le silence de Saint Germain à venir en aide à sa dépendance, trouvent là leur explication.

Cette situation originale d'une dépendance monastique sous protection épiscopale est à mettre en relation avec l'affaiblissement de Saint Germain dans un contexte de rivalités politiques. La fin du IX^e et surtout le X^e siècle sont des temps de désagrégation des pouvoirs, où les grands princes d'abord, puis les seigneurs locaux, récupèrent à leur profit la puissance publique. Pour asseoir leur pouvoir et manifester leur essor, les puissants laïcs étendent leur domination sur les terres d'Eglise. Dans ce contexte de désordre politique, les moines de Cessy parviennent d'autant moins à opposer une résistance suffisante à l'avancée laïque que l'appui de Saint Germain, elle-même en proie au joug laïque, lui faisait défaut.

En résumé, l'entrée de Cessy dans la dépendance de Saint Germain est un processus long et délicat à suivre qui ne donne jamais lieu à l'instauration

d'une soumission exclusive et clairement posée. L'établissement régulier constitue un exemple précoce de communauté monastique rurale attestée par des réglemens liturgiques dès la fin du VI^e siècle. D'abord autonome, l'abbaye passe sous la dépendance de Saint Germain à l'issue d'une donation effectuée dans le premier quart du VII^e siècle. Mais cette dépendance laisse peu de trace dans la documentation jusqu'au IX^e, si bien qu'il est difficile d'en mesurer le statut. L'époque carolingienne vient confirmer tardivement l'existence de ces liens par l'abbatiale du maître auxerrois Haymon, et ce malgré l'absence de Cessy dans les grandes chartes de confirmations carolingiennes. Le sanctuaire de Saint Baudèle reste toutefois très proche de la hiérarchie séculière. Les évêques d'Auxerre le comblent en effet de leur dévotion, en s'attachant à y développer le culte, à l'élever au rang de nécropole épiscopale ou à le relever de la ruine. Le désordre politique que connaît Auxerre à la fin du IX^e siècle, né de la dislocation des pouvoirs carolingiens, constitua sûrement un frein à la mise en place de liens de dépendance étroits et bien contrôlés entre abbaye-mère et dépendance.

La sujétion auxerroise reste ainsi très discrète et peut passer inaperçue à qui ne s'attacherait pas à suivre précisément l'histoire de Cessy. En effet, bien que soumise théoriquement à l'autorité auxerroise, Cessy reste désignée dans les sources comme une abbaye ou monastère et rien dans le titre ne témoigne de cette dépendance. Cela dit cette désignation peut simplement rendre compte de la régularité de vie ou être une marque de déférence envers un établissement qui fut auparavant autonome. C'est une pratique que l'on trouve plus tard chez les clunisiens. Plus étonnant est le titre d'abbé toujours porté par les responsables de Cessy. Peut-être faut-il envisager là aussi que, par égard pour le rang tenu autrefois par l'établissement, le titre abbatial a été conservé.

Cette première dépendance monastique auxerroise de la plus haute époque, pour laquelle l'indigence des sources ne permet que de poser quelques jalons, se trouve rejointe aux temps carolingiens par une nouvelle obédience, plus proche d'Auxerre, l'abbaye de Moutiers. Ce second cas, mieux documenté, vient éclairer la mise en place d'un second élément de réseau monastique autour de Saint Germain.

Il existe deux thèses au sujet de l'emplacement de ce prieuré, détruit en 1569 pendant les guerres de Religion : l'une le situe à l'emplacement de l'actuelle mairie ; l'autre, celle de l'abbé Charrault, le place à Montignon, à flanc de coteau.

Dates de la vie du Monastère (source : site Cahiers du Val de Bargis)

1651, Cessy-les-Bois :

Etat des lieux de l'ensemble des bâtiments composant le prieuré et évaluation des frais nécessaires à leur remise en état, à l'occasion de la nomination du nouveau prieur, Jacques Carpentier de Marigny. Les frais sont évalués à 200 livres :

« Ce jour d'huy deuxiesme jour de juillet mil six cent cinquante un, par devant nous Jacques Moireau prêtre curé de Seully s'est comparu en sa personne maître Leonard Bachelier demeurant à Cessy les Bois fondé de procuration speciale de noble **messire Jacques Carpentier**, clerc au diocèse de Nevers pourvu en commende par monseigneur **Armand de Bourbon, prince de Conty, pair de France, abbé commendataire de l'abbaye de St Germain d'Auxerre**, ordre de St Benoist, du prieuré simple de Cessy du mesme ordre et diocèse, lequel nous a représenté comme en vertu d'icelle procuration signée Gallot notaire appostholicque à Paris, il a pris les lettres de visa et possession dudit benefice qui luy ont esté octroyée par Jean Foudriat bachelier en theologie, prêtre chanoine et doyen en l'esglise cathedrale St Estienne d'Auxerre, grand vicaire, juge et official général au diocèse dudit Auxerre aux charges de faire les réparations aux bastimens dudict prieuré qu'il y convient faire aux bastimens à présent construyts dont ledit official par son ordonnance du trantiesme juin de ceste année mil six cens cinquante un il nous auroit commis pour faire la visite sur les lieux et de son office pour prud'hommes de honorable homme Leonard Gaudinot marchand demeurant à Fonfay, Pierre Maillard charpantier demeurant en la parroisse de St Maslo et Leonard Collion maître masson du pays de Limoge demeurant de présent audit Cessy ; pour à quoy satisfaire nous estans transportez sur les lieux et suivant ladite ordonnance ayant fait assigner lesdits prudhommes à cedit jour et heure par-devant nous et d'eux reçu le serment de dire et faire sur ce subject leur fidel rapport nous sommes transportez dans la chapelle dudict prieuré appelée Saint Baudiere où lesdits prudhommes ayant conféré sur les reparations y desfaillant ont dict que tant pour les couvertures, viltres y desfaillant qu'aultres ornemens pour y faire l'office il conviendra somme de cent cinquante livres et de là nous avons fait visite des bastimens du domaine dudict prieuré que tant le (couvreur), charpantier que masson nous ont fait le rapport estre de velleur de trante livres ; et pour le collombier que nous avons veu et visité à mesmes temps despendant aussy dudict prieuré ilz nous ont déclaré les reparations necessaires estre de la valeur d'environ vingt livres ; qui sont tous les bastimens à present construyts et de la despendance dudict prieuré qui sont du contenu de nostre commission ; et pour satisfaire à la requisition dudict Bachelier procureur special dudict sieur prieur nous avons encores veu et fait visite de quelques vielles mesures proche ledict collombier qu'on nous a dict avoir esté enciennem[ent] la maison prioralle. Pour ce sujet ayant appellé et nous estant enquis de nombre des plus entiens habitans scavoir de Mr Guillaume Cire âgé de soixante et douze ans, Jean Guyot l'aisné âgé de soixante et dix ans, Eugein Boucard aagé de soixante et dix huit, Louis Dabin aagé de soixante et cinq ans et aultres tous habitans natifs et demeurant en cette parroisse s'ilz ont veu ou scavent le temps des demolitions et ruynes desdicts bastimens lesquels de mesmes voyes et par leur serment sur ce prié m'ont déclaré n'avoir veu ny sceu de tout leur aage ny apris mesmes de leurs predecesseurs que les dictes mesures ayent esté en aultre ou meilleur estat qu'ilz sont de presens ; dont et de tout ce que dessus avons fait acte et procedz verbal audict Bachelier procureur pour luy servir en ladite qualité et audict sieur prieur ce que de raison et ont tous les susnommez prudhommes que aultres habitans déclaré ne scavoir signer sauf les soubz signez et le tout fait cedit jour deuxiesme de juillet mil six cens cinquante un apres midy par nous curé et prudhommes susdits. »

Moireau, curé - Bachelier - Gaudinot - Cire - P. Cire
J. Febure - L. Guibelin - L. Voullereau - Gauchier -
Parisot - J. Voullereau, (pris) pour greffier – Voullereau



Jacques Carpentier de Marigny (*fils de Jean Carpentier, échevin de Nevers, sgr de Ratilly à St-Benin d'Azy, et de Changy, et de Anne Roux, dame de Marigny*), est un poète et pamphlétaire français du XVII^e siècle né au **château de Marigny**, ancienne paroisse de Jaugenay (actuellement commune de Chevenon dans la Nièvre) en 1615 et mort à Paris en 1670.



Ancien portail de Marigny à Chevenon

Homme cultivé, Marigny voyagea beaucoup, notamment en Italie, en Allemagne, en Suède et en Angleterre. Il adopta l'état ecclésiastique qui convenait fort peu à ses goûts mondains mais lui permit d'obtenir quelques bénéfices et de vivre en épicurien. Ami d'Adam Billaut, débauché et plein d'esprit, sa vie fut parfois dangereuse. Dévoué au cardinal de Retz, il fut mêlé à toutes les intrigues de la Fronde.

Conseiller du Roi *en ses conseils*, chevalier, baronnet d'Angleterre, Jacques Carpentier de Marigny fut également le **prieur de Cessy-les-Bois, Saint-Malo-en-Donzinois, Coche et Vielmanay**, dans la Nièvre, de 1651 à 1670. Il demeurait néanmoins à Paris rue des Francs-Bourgeois.

Marigny est l'auteur de triolets, de ballades, de stances et surtout de *mazarinades*. Ses vers, faciles et piquants, comptent des meilleurs qu'ait produits l'esprit de **la Fronde**.

Marigny n'exerça pas seulement sa verve satirique contre le cardinal Mazarin ; il chansonna également les chefs du parti opposé. C'est de lui que sont ces vers contre l'abbé de Gondi, depuis cardinal de Retz :

*Monsieur notre coadjuteur
Vend sa crosse pour une fronde ;
Il est vaillant et bon pasteur,
Monsieur notre coadjuteur !
Sachant qu'autrefois un frondeur
Devint le plus grand roi du monde,
Monsieur notre coadjuteur
Vend sa crosse pour une fronde.*

On a deux éditions des *Œuvres* de Marigny (Paris, 1658 et 1673, in-12), la seconde plus complète. Guy Patin lui attribue le *Traité politique ou Tuer un tyran n'est pas un crime* (1658).



Armand de Bourbon, prince de Conti, né à Paris le 11 octobre 1629 et mort au château de la Grange-des-Prés près de Pézenas le 21 février 1666. Il était le plus jeune des trois enfants et le deuxième fils d'Henri II de Bourbon, prince de Condé ; il était le frère de Louis II, prince de Condé, dit le « Grand Condé », et d'Anne Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de Longueville. Baptisé le 23 décembre 1630 en l'église Saint-Sulpice, Armand de Bourbon-Conti a pour parrain le cardinal de Richelieu et pour marraine la duchesse de Montmorency. Le titre de prince de Conti est établi en sa faveur en 1629.

De santé délicate, légèrement bossu, il est destiné par ses parents à l'état ecclésiastique et formé par les Jésuites au collège de Clermont, où il a pour condisciple Molière. Dès le 12 décembre 1641, il reçoit la commende de **l'abbaye de Saint-Denis**. L'année suivante, il est nommé **abbé de Cluny**, et recevra encore **sept autres abbayes et cinq prieurés**. Le 6 août 1643, il obtient son diplôme de maître ès arts et, en 1646, celui de bachelier en théologie de l'université de Bourges. À la mort de son père, en cette même année, il est soumis à la décision d'un conseil de famille qui décide de le maintenir un an de plus chez les Jésuites, à son grand déplaisir.

Au mois de janvier 1649, avec son beau-frère, le duc de Longueville, désireux d'obtenir le chapeau de cardinal, **il prend parti pour la Fronde** parlementaire, dont il devient le commandant en chef. Il est battu à Charenton le 8 février par son frère, le prince de Condé, resté fidèle à la Cour. Mais après la paix de Rueil,

Condé se rallie à la Fronde, dès lors codirigée par Conti, Condé et Longueville. Le trio est arrêté au Palais-Royal le 16 janvier 1650 et emprisonné au château de Vincennes, puis au château de Marcoussis et enfin au fort du Havre.

En 1651, devant la Fronde, Mazarin est obligé de s'exiler, Conti est libéré le 7 février. Son frère, devenu incontournable dans la direction de l'État, l'empêche d'épouser Charlotte de Lorraine (1627-1652, fille de la duchesse de Chevreuse, et confidente d'Anne d'Autriche. En 1653, Conti, qui s'était retiré à Pézenas, en Languedoc, fait sa soumission au roi et, **réconcilié avec Mazarin, il épouse le 21 février 1654 Anne Marie Martinozzi** (1639-1672), nièce du cardinal. . Dès juin 1654, il doit quitter sa femme pour prendre le commandement de l'armée qui en 1654 envahit la Catalogne. Il ne retrouve son épouse que le 30 novembre 1656, lorsqu'il vient ouvrir les états du Languedoc à Montpellier. Elle loge alors au château de la Grange-des-Prés près de Pézenas. Dès le printemps 1657, il doit la quitter pour conduire les forces françaises en Espagne. Le 28 mars 1657, il est nommé Grand maître de France, ayant renoncé à sa vie libertine, souffrant d'une maladie vénérienne. Il reçoit le commandement de l'armée d'Italie, et assiège sans succès la ville d'Alessandria en mai 1657.

Le 16 janvier 1660, Louis XIV lui accorde une pension annuelle de 60 000 livres. Vers 1655, en particulier sous la pression de l'évêque d'Alet Nicolas Pavillon, s'opère chez lui une « conversion » après une vie de débauche. Il se prête alors à la pénitence et aux mortifications, devient un confrère de la Compagnie du Saint-Sacrement, et tend au jansénisme. Gouverneur du Languedoc en 1660, il se mêle à des actions dans le cadre de la Compagnie en multipliant les œuvres pies, en fondant des collèges, en œuvrant à la conversion des protestants.

Il s'efforce également de moraliser la population tout en s'attellant à réduire son fardeau fiscal. L'administration de sa province avec justice et sagesse lui valut une grande popularité. Il est alors installé au château de la Grange-des-Prés, et se consacre à l'étude et au mysticisme jusqu'à sa mort en 1666. Il est inhumé à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. Son tombeau est profané à la Révolution et ses ossements sont transférés dans la crypte de l'oratoire de Port-Royal-des-Champs en 1906.

De 1653 à 1656, il est le protecteur de la troupe de Molière. Après sa conversion, il compose un Traité de la comédie et des spectacles (1666) dans lequel il condamne les tragédies de Corneille et les comédies de Molière. Il est également l'auteur d'un ouvrage intitulé Les Devoirs des Grands (1666).

1685, Cessy-les-Bois :

Cette année-là, l'évêque d'Auxerre visite une partie des paroisses de son diocèse, s'y arrêtant quelques heures, dressant, au terme de sa visite, un procès-verbal de ses constatations et édictant ensuite un certain nombre d'ordonnances pour remédier aux désordres constatés.

*Ce 30 août 1685, après avoir inspecté l'église paroissiale de Cessy, il se rend **dans la chapelle du prieuré, attenante à l'église du village**. Le bâtiment semble en assez bon état, même s'il y pleut par endroits, et l'on y dit régulièrement la messe depuis une quinzaine d'années. Quant au **revenu du prieuré, dont le prieur est également le seigneur de Cessy, Saint-Malo, Vielmanay et autres lieux**, il est bon an mal an d'environ 1500 livres.*

Détruite en 1778, la chapelle est un vestige de l'ancien prieuré. Celui-ci fut lui-même détruit en 1569, pendant les guerres de Religion, par une troupe menée par... son prieur, passé dans le camp adverse !

En tout cas, l'existence de cette chapelle, et son emplacement, renforcent la thèse selon laquelle le prieuré bénédictin de Cessy se trouvait en plein bourg, dans l'alignement du "colombier des Moines". A tort ou à raison, on ne peut s'empêcher de penser que quelques coups de pioche judicieux permettraient d'y voir plus clair !

« De là nous nous sommes transportez dans la chapelle du prieuré dud[it] Cessy qui est attendant l'église paroissiale accompagnez comme dessus où estant nous avons remarquez que lad[ite] chapelle est bien pavée, que la couverture est de thuilles et qu'elle est ceintrée par dedans avec des douves ; il y manque quelques thuilles ce qui fait qu'il pleut dans lad[ite] chapelle à quelques endroits ; l'autel est en bon estat ; il y a un marbre consacré assez beau et pour retable un grand tableau dans lequel est representéle martire de s[ain]t qui est le patron dud[it] prieuré ; la croix et chandeliers sont d'esbene et le parement ou devant d'autel de cuir doré ; il n'est pas adossé à la muraille mais l'on passe tout autour.

Nous ont dit ensuite led[it] s[ieu]r curé et les ha[bit]ans que le titre est prieuré et que le titulaire est le s[ieu]r abbé de Vieuxbourg aagé de 18 à 20 ans estudiant en Sorbonne, que la nomination appartient à M. l'abbé de St Germain d'Auxerre, que le revenu est d'environ 1400 à 1500 L. ; et le nommé Louis Dupuys, nottaire dud[it] lieu estant survenu il nous a dit qu'il a esté cy devant fermier dud[it] prieuré que son bail n'est finy que depuis un an et demy et que pendant qu'il l'a esté le revenu de Cessy et celui de St Malo qui sont unis estoit de 1200L. concistant en censes, rentes, bourdelages, usages, dixmes et deux domaines icy ; plus il y avoit de Vielmanay 600 L. ; sur quoy il païoit 120 L. de decimes, i.e. 109 L. pour le prieuré de Cessy et le surplus pour la cure de St Malo ; plus il païoit 200 L. de pension au curé de St Malo, trois septiers de froment, deux de seigle et cinq d'avoine, 26 L. au s[ieu]r curé de Cessy pour les deux messes, entretenir le luminaire qui est d'environ trois ou quatre livres par an ; payoit 28 L. de patronage à M. l'abbé de St Germain d'Auxerre et 20 L. de gages d'officiers de justice mais qu'à present qu'on ne veut plus rendre de la ferme generale dud[it] prieuré que 900 L. et 500 L. de Vielmanay. L'on ne scay aucunes charges mais le s[ieu]r curé de Cessy dit deux messes toutes les semaines. L'ordonnance de nostre predecesseur porte qu'il y sera entretenu un prestre sur les lieux pour dire une messe tous les jours mais led[it] Dupuys et les autres nous ont dit qu'ils ne scavent point qu'il y ait d'obligation d'aillieurs de le faire l'on a esté long temps sans y dire la messe. Il n'y a que depuis 15 ou 16 ans que le s[ieu]r curé y en dit.

La chapelle ferme à clef ; c'est led[it] s[ieu]r curé qui la garde chez luy. Led[it] s[ieu]r présenté aux cures de Cessy, de St Malo et Vielmanay, qui est tout ce que nous avons put apprendre dud[it] prieuré ; ainsy nous avons fini nostre

visite les jour, mois et an que dessus et nous nous sommes retirez. »

Par Monseigneur Gourret



Edme-Ravaud de Vieilbourg est le dernier représentant d'une vieille famille de noblesse d'épée, possessionnée en divers lieux du nord-Nivernais, notamment à Myennes depuis le XVII^e s ([voir cette fiche](#)). Les Vieilbourg ont souvent été officiers dans les armées royales et ont servi dans l'ordre de Malte, et éventuellement géré des commanderies de l'ordre, comme Villemoison (actuelle commune de Saint-Père, [voir cette fiche](#)). Plusieurs sont morts au champ d'honneur. Même au temps de la Fronde, et malgré la proximité géographique de Saint-Fargeau et Bléneau, ils restent fidèles à la régente et à son ministre Mazarin. Celui-ci leur en fut reconnaissant. Ayant acquis pour sa famille le duché de Nivernais (1659), Mazarin attribua au chef de la famille de Vieilbourg la fonction de " *lieutenant général du roi au gouvernement de Nivernais et Donziais* ". Sorte de gouverneur militaire représentant l'autorité de l'Etat dans une province par ailleurs largement autonome, le lieutenant général avait notamment le pouvoir de mobiliser ou renvoyer dans ses foyers la noblesse locale en cas d'invasion, de troubles... ou de battue contre les loups. En 1661 la seigneurie de Myennes fut érigée en marquisat, ce qui faisait entrer les Vieilbourg dans la haute noblesse. Sous Louis XIV on les voit se marier à des héritières des plus grandes familles du royaume et mener grand train dans leurs hôtels de Paris, et leurs châteaux de Myennes et des Granges (actuelle commune de Cours, [voir cette fiche](#)).

René de Vieilbourg fut lieutenant général de 1664 à 1669. Il meurt alors accidentellement dans sa chambre à Myennes en s'armant pour aller à la chasse. Son portrait est conservé au musée de Loire à Cosne. Il laissait, outre une fille morte jeune, deux fils de caractère et de destin fort différent, Louis-René et Edme-Ravaud. L'aîné hérite du marquisat et lui succède à la lieutenance générale de Nivernais. Il épouse en 1693 Anne-Françoise de Harlay qui lui survivra longtemps (+1735) et sera une militante active et prestigieuse de la cause janséniste. Colonel d'infanterie, il meurt à 28 ans sans postérité, tué au siège de Namur.

Le second fils de René, **Edme-Ravaud**, né en 1665, était destiné jusque là à une carrière ecclésiastique, comme beaucoup de cadets de la noblesse. En 1684 le **curé de Cessy** dresse de lui un portrait fort édifiant. " *Il demeure à Paris, et étudie en Sorbonne. Très sage et de bonnes mœurs aussi bien que de conduite, digne de*

l'épiscopat et des plus hautes dignitez de l'Eglise, néanmoins encore jeune homme " [6]. Mais ce portrait ne ressemblait guère à la réalité. Le jeune clerc, abbé commandataire de l'abbaye de saint Martin à Massay en Berry, **prieur et seigneur temporel haut justicier de Cessy en Nivernais**, était moins assidu aux cours de théologie que dans les alcôves des maisons closes de la capitale. La mort de son frère le rend à l'état laïc, et lui donne le marquisat et la lieutenance générale. Sans plus de vocation pour les armes et l'administration que pour la vie ecclésiastique ! La seule trace possible d'un rôle public est une lettre non datée et signée *de Vieilbourg* sans prénom : adressée au baron de La Rivière, elle lui fait part des " *ordres du Roy pour une chasse générale aux loups* " en Nivernais et lui demande d'en informer les populations de Couloutre, Ciez, Colméry et Entrain...

Pour le reste, il vit à Paris plus qu'en Nivernais, et pas du tout aux armées. Il mène la vie d'un *roué* typique de l'époque Régence... et entame joyeusement le patrimoine familial. Son inconduite notoire fait échouer deux projets de mariage. Il épouse cependant à trente trois ans " *et contre le gré de tous ses parents* " une jeune fille de famille noble mais peu fortunée, Anne Marie Madeleine de la Varenne. Celle-ci meurt en 1728, sans lui avoir donné d'héritier. Deux ans auparavant Edme-Ravaud avait rencontré une courtisane de haut vol qui, à 28 ans sortait pour la deuxième fois de prison et dont il sera la proie financière jusqu'à la fin de ses jours et jusqu'à l'aliénation quasi complète des biens des Vieilbourg. Cette femme qui se fait appeler Florentine Payen de Saint Marc ou Florence Dumont nous est connue à travers des actes notariés passés à Paris et à Cosne et par un mémoire accusateur dressé par les parents éloignés qui héritèrent du marquis de Myennes ; elle serait mieux connue encore si on cherchait son nom (ses noms !) dans les archives de la police parisienne.

D'abord son amant lui loue un appartement et le fait meubler. Elle en obtient ensuite plusieurs rentes viagères. Elle feint de découvrir qu'il est un homme marié, porte plainte contre ses assiduités et voies de fait... jusqu'à en obtenir de nouvelles rentes. Après la mort de l'épouse légitime, elle s'installe chez lui, se fait attribuer la terre de Thou, et commence à mettre en vente meubles, bijoux et argenterie. Le 28 février 1729 elle persuade le curé de Myennes de les marier. En pleine nuit, et sans publication de bans. L'évêque d'Auxerre, Mgr de Caylus, leader janséniste (alerté vraisemblablement par la belle-sœur (qui continue à s'intituler *Marquise de Vieilbourg*) annule le sacrement et prend des sanctions contre le curé complaisant. Ils regagnent Paris où la Payen *alias* Dumont est une nouvelle fois incarcérée. Libérée ultérieurement, elle obtient un contrat de mariage qui confirme les donations antérieures et en ajoute de nouvelles (1736). Le couple scandaleux et vieillissant vit désormais surtout à Myennes et à Cours... Ils n'ont pas eu d'enfants.

Le dernier marquis de Vieilbourg mourut le 13 août 1741 à 76 ans *sans aucun secours temporel et sans sacrement* au château de Myennes *dans la chambre haute regardant la ville de Cosne*. Il fut inhumé, comme ses ancêtres dans la chapelle seigneuriale de l'église paroissiale. On perd la trace de sa veuve ou pseudo-veuve.

Cessy-les-Bois, 1731 :

Visite du prieuré par le grand prieur de l'abbaye St-Germain d'Auxerre, dont le prieuré de Cessy est une très ancienne dépendance. Le bâti semble en bon état : la chapelle Saint-Baudèle, récemment rénovée, comme le colombier et les trois métairies exploitées au profit de la seigneurie. Les visiteurs mentionnent quelques vestiges, qu'ils identifient comme étant ceux de l'ancienne maison prieurale.

Pour ce qui est du mobilier liturgique, l'état des lieux est assez vite dressé : deux chasubles, une vieille et une neuve, fort propre, un missel "assez bon", une aube et un calice d'argent avec sa patène. Le tout est conservé non dans la chapelle mais dans l'église paroissiale adjacente.

Ni le seigneur-prieur de Cessy ni son fermier ne se sont déplacés pour accueillir les visiteurs. C'est que ceux-ci semblent surtout venus réclamer le paiement de quelques arriérés... Le grand prieur effectue donc sa visite en compagnie du curé de la paroisse et d'un témoin.

« Au nom du père du fils et du s[ain]t esprit l'an de Jesus Christ mil sept cent trente un le neuf avril nous dom Leonard Le Texier prestre religieux et grand prieur de l'abaie de St Germain d'Auxerre, ordre de St Benoist, congregation de St Maur assisté de dom Jean Baptiste Rigollier prestre et religieux profes de ladite abaie et notre secretaire en cette partie procedants à la visite des prieurés dependans de la dite abaie en vertu de certain arrest du grand conseil en datte du sept mars mil sept cent dix neuf nous nous sommes transportés au prieuré de Cessy les Bois, diocese d'Auxerre ; etans entrés en la chapelle du dit prieuré dedié à St-Baudelle ou apres avoir fait nos prieres nous avons trouvé deux chasubles une vieille et une neuve fort propre donné depuis peu par Mr Langlois titulaire du dit prieuré que Mr le curé nous a dit etre comune pour l'église de la paroisse et du prieuré, un missel assez bon, une aube, et un calice d'argent avec la pateine, le tout conservé dans l'église de la paroisse ; les reparations de la dite chapelle on été faites depuis peu et est en bon etat ; nous avons vû quelques vestiges de la maison prieurale au bout desquels est un colombier bien réparé et en bon etat ; nous avons été informé que trois metairies, qui dependent du dit prieuré sont en bon etat ; et n'ayant trouvé le s[ieu]r prieur titulaire ny aucun fermier ni adjudicataire des biens du dit prieuré la visite faite en presence de Monsieur Guillaume Ferey pretre curé du dit lieu et d'un nommé Alexis Renaudot menuisier demurant au dit lieu nous avons ordonné et ordonons que le dit s[ieu]r prieur titulaire reconoitra et payra la redevance et rente de vingt huit livres quatre sols par chacun an envers l'abaie de St Germain d'Auxerre par forme de patronage meme les arerages dus et echus ; en foy de quoy nous avons fait dresser notre proces verbal que nous avons signé et fait contresigner par notre secretaire en presence de Mr Guillaume Ferey prestre et curé du dit lieu et d'Alexis Renaudot susdits temoins trouvés au dit prieuré (+ : les jour et an que dessus et laissé copie du present original au dit s[ieu]r Ferey à defaut de fermier) ; nous nous sommes taxés pour notre transport et droit de visite à la somme de trente livres aux protestations que cela ne puisse nuire ny preiudicier aux arerages echus tant de la rente ou patronage cy dessus que des taxes des presentes visites. »

Cessy-les-Bois, 1781 :

Visite du cimetière, que le curé et les habitants viennent d'agrandir avec la destruction de la chapelle Saint-Baudèle. Entourant l'église, délimité par un mur et équipé de grilles aux entrées (pour éviter la divagation des animaux), celui-ci correspond parfaitement aux attentes de l'évêque d'Auxerre. En son centre s'élève une belle et grande croix de fer.

« Ce jourd'huy mercredi vingt cinq juillet mil sept cent quatre vingt un, nous Jean Baptiste Gridaine curé de Menestreau et archiprêtre de Varzy certifions que pour l'exécution de la commission à nous adressée par monseigneur l'évêque d'Auxerre, en datte du vingt novembre mil sept cent soixante et dix huit, signée J.B. évêque d'Auxerre, plus bas par monseigneur du Plessis et scellée du sceau des armes de mon dit seigneur, la ditte commission que nous avons accepté et acceptons, tendante à ce que procès verbal fut par nous dressé de l'état d'un cimetiere que monsieur le curé et les habitants de Saissy les Bois viennent de faire construire, ainsy que de la décence, convenance et sureté du dit cimetiere pour les inhumations de la ditte paroisse ; nous etant transportés à Saissy les Bois, nous avons trouvé un terrain de longueur et largeur suffisantes pour les inhumations, entouré de murs à pierre sèche de la hauteur de quatre pieds, dans le millieu duquel il y a une belle et grande croix de fer ; les entrées du dit terrain sont garnis de grilles de fer ; nous l'avons examiné et nous l'avons trouvé très propre à sa destination, soit pour sa décence, sa convenance et sa sureté.

Fait par nous commissaire les jour et an que dessus. »

J.B. Gridaine archiprêtre de Varzy et curé de Menestreau
